



**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le mardi 6 septembre 2022 à 19h30 à la salle de conseil, située au 140-A, route de l'Église, Saint-Joseph-de-Kamouraska.**

**Sont présents :**

Madame Nancy St-Pierre,	MAIRESSE
Monsieur Michel Bélanger,	Siège #1
Monsieur Jérémy Huckle	Siège #2
Monsieur Charles Montamat,	Siège #3
Monsieur Francis Boucher,	Siège #4
Madame Manon Guérette,	Siège #5
Monsieur Renaud Ouellet,	Siège #6

Madame Hélène Tousignant adjointe administrative est aussi présente

Les membres présents du conseil forment le quorum.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse madame Nancy Saint-Pierre constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h35,

3 personnes assistent à la séance.

01-09-2022

**2. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Francis Boucher

**QUE** madame Hélène Tousignant soit nommée secrétaire d'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

02-09-2022

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022**

1. Ouverture de la séance
2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 8 août 2022 et du procès-verbal

**du 22 août 2022**

**5. Première période de question**

**6. Informations et dépôt de documents**

6.1 Correspondance

**7. Administration générale**

7.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer

7.2 Délégation pour la gestion des opérations et des emprunts et pour la gestion du service accès-D affaires à la caisse Desjardins Centre-Est du Kamouraska pour les comptes 120114 et 113542

7.3 Nomination de signataire pour divers comptes en lien avec les activités de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska

7.4 Nomination d'un responsable et signataire des services ClicSEQR

7.5 Demande de carte Visa auprès de Desjardins entreprises

**8. Sécurité publique et civile**

Pas de point à traiter

**9. Travaux publics-Transports**

Pas de point à traiter

**10. Hygiène du milieu**

10.1 Autorisation de procéder à la réalisation d'une étude d'opportunité pour un regroupement de la collecte et du transport des matières résiduelles pour l'ensemble du territoire de la MRC de Kamouraska

**11. Aménagement, Urbanisme et développement**

Pas de point à traiter

**12. Loisirs, culture et vie communautaire**

Pas de point à traiter

**13. Dossiers des Élus**

**14. Varia**

**15. Deuxième période de questions**

**16. Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jérémy Huckel

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**03-09-2022**

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8 et 22 AOÛT 2022**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2022 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 août 2022 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Bélanger

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 août 2022 et de la séance extraordinaire du 22 août 2022 soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **6. Informations et dépôt de documents**

#### **6.1 CORRESPONDANCE**

Madame Hélène Tousignant fait la lecture de la correspondance.

### **7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

04-09-2022

#### **7.1 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

**ATTENDU QUE** la liste des comptes à payer en date du 6 septembre 2022 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

**ATTENDU QUE** cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

**ATTENDU QUE** la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Manon Guérette

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 6 septembre 2022 au montant de 123 427.87\$ pour les comptes à payer et de 4 507.88\$ pour les paiements incompressibles;

**QUE** le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05-09-2022

#### **7.2- DÉLÉGATION POUR LA GESTION DES OPÉRATIONS ET DES EMPRUNTS ET POUR LA GESTION DU SERVICE ACCES-D AFFAIRES A LA CAISSE DESJARDINS CENTRE-EST DU KAMOURASKA POUR LES COMPTES 120114 ET 113542**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a mené un processus de sélection afin de pourvoir le poste vacant à la direction générale et que monsieur James Malano entrera en fonction le 12 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Francis Boucher

**QUE** le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska donne toute délégation à M. James Malano, directeur général et greffier-

trésorier, pour la gestion des opérations et des emprunts et pour la gestion du service accès-D affaires à la caisse Desjardins Centre-Est du Kamouraska pour les comptes 120114 et 113542,

**QUE** monsieur Malano soit autorisé à donner un accès aux services en ligne de Desjardins (accès-d) à madame Hélène Tousignant adjointe administrative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-09-2022

**7.3 NOMINATION DE SIGNATAIRE POUR DIVERS COMPTES EN LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska possède des liens sur différents comités où elle siège;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame Manon Guérette

**QUE** le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska nomme monsieur James Malano à titre de responsable principal et signataire sur les comptes bancaires reliés aux projets ou organismes suivants :

- Poste (comptoir postal)
- OTJ
- Comité de développement
- Projet de réfection de l'église
- Comité des fêtes du 100<sup>e</sup>

**QUE** monsieur Malano soit autorisé à donner un accès aux services en ligne de Desjardins (accès-D) à madame Hélène Tousignant adjointe administrative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-09-2022

**7.4 NOMINATION D'UN RESPONSABLE ET SIGNATAIRE DES SERVICES CLICSEQR**

**ATTENDU QUE** le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR) est un portail transactionnel sécurisé qui rend disponibles des prestations électroniques de services (PÉS) de différents ministères et organismes (MO) qui transigent avec le réseau municipal et les organismes régionaux;

**ATTENDU QUE** pour avoir accès au PGAMR la municipalité doit posséder des accès à ClicSEQR;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Francis Boucher

**QUE** la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska nomme monsieur Jame Malano à titre de responsable et signataire des accès ClicSEQUR auprès du Ministère du Revenu et autres ministères concernés;

**QUE** monsieur Malano soit nommé responsable des affaires électroniques auprès de ClicSEQUR pour et au nom de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08-09-2022

### **7.5 DEMANDE DE CARTE VISA AUPRÈS DE DESJARDINS ENTREPRISES**

**ATTENDU QUE** les opérations municipales nécessitent d'effectuer des achats auprès de fournisseurs chez lesquels la Municipalité n'a pas de ligne de crédit;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Charles Montamat

**QUE** le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande à Desjardins Entreprises de lui octroyer une carte de crédit Visa avec une limite de crédit établie à 5 000\$;

**QUE** monsieur James Malano directeur général et greffier-trésorier soit nommée titulaire de la carte de crédit Visa.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Pas de point à traiter

### **9. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS**

Pas de point à traiter

### **10. HYGIÈNE DU MILIEU**

9-09-2022

#### **10.1 AUTORISATION DE PROCÉDER À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR UN REGROUPEMENT DE LA COLLECTE ET DU TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC DE KAMOURASKA**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 53.11 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le 9 février 2022, le conseil de la MRC de Kamouraska a adopté le projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé (résolution n° 080-CM2022);

**ATTENDU QUE** la mesure 17 de ce projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé vise l'optimisation de la collecte et du

transport des matières résiduelles à l'échelle de la MRC;

**ATTENDU** la volonté du conseil de la MRC de Kamouraska de réaliser « *une étude d'opportunité permettant d'évaluer la pertinence de regrouper la collecte et le transport des matières résiduelles à l'échelle de l'ensemble des municipalités de la MRC de Kamouraska* », ci-après appelée « le Projet »;

**ATTENDU QUE** pour ce Projet, la MRC désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

**ATTENDU QUE** le Projet est estimé à 164 135 \$ et qu'il pourrait être subventionné à 50 % par le biais d'une aide financière du MAMH et à 50 % par la MRC;

**ATTENDU QUE** la municipalité Saint-Joseph-de-Kamouraska a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska désire présenter et participer au Projet dans le cadre de l'aide financière;

**ATTENDU QUE** le formulaire de demande d'aide financière vise à être déposé auprès du MAMH au plus tard le 16 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Bélanger

**QUE** le conseil de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le dépôt du Projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska s'engage à participer au Projet en fournissant les informations nécessaires (contrats, ententes, données financières, statistiques, etc.), le cas échéant.

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska mandate la MRC de Kamouraska à titre d'organisme responsable dudit Projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Pas de point à traiter

**12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Pas de point à traiter

**13. DOSSIERS DES ÉLUS**

---

---

---

---

---

**14. VARIA**

**15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

10-09-2022

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Francis Boucher de la lever de l'assemblée à 21h19

\_\_\_\_\_  
Nancy Saint-Pierre  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Hélène Tousignant  
Secrétaire d'assemblée

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Nancy Saint-Pierre  
Mairesse